

Un poisson d'avril qui coûte cher

Lundi, un employé de l'usine Valeo Vision d'Ecouflant a été condamné par le tribunal correctionnel d'Angers à six mois de prison avec sursis mais surtout à verser plus de 116 000 € de dommages et intérêts. Tout ceci à cause d'un poisson d'avril qui n'a pas vraiment plus à son employeur.

Samedi dernier, afin de fêter le 1er avril, juste avant de se rendre à son travail, un homme âgé de 47 ans et père de 4 enfants, appelle le gardien de l'usine de fabrication de systèmes d'éclairage et de signalisation pour automobiles où il est employé. La « blague » imaginée consiste à lancer une fausse alerte à la bombe.

Le poisson d'avril tourne très vite au drame. L'alerte est prise au sérieux et l'usine est évacuée. L'apprenti blagueur se rend à son travail comme à la normale et rentre chez lui sans dire un mot. Très rapidement les enquêteurs retrouvent l'émetteur de l'appel grâce à son numéro de téléphone. Et pour finir, l'entreprise a décidé de lancer une procédure de licenciement pour faute lourde à l'encontre de l'employé. Comme quoi il y a certaines choses avec lesquelles il ne faut pas rire.

Par

Publié sur Cafeduwweb - Archives le vendredi 7 avril 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduwweb.com/lire/6220-poisson-avril-coute-cher.html>